Image not found or type unknown

contrat contractuel en mairie

Par **chouchou44**, le **14/03/2019** à **18:55**

bonjour je travail pour une mairie depuis 9 mois en contrat contractuel j'ai fait une petite bétise je suis allez au tabac avec le vehicule de la mairie je suis tomber sur un élut c'etait le jeudi 7 mars et verbalement il ma dit que j'était viré le lundi 11 mars aprés mon travail mais actuellement je suis en accident de travail depuis le 11 mars au matin et depuis je n'ai toujours pas recu de courrier me disant que j'était viré je voulais savoir ce que je doit faire quand je serais plus en accident normalement mon arret va j'usqu'au 23 ma question ai esque je retourne au travail ou non? car a ce jour je n'ai toujours pas de courrier j'uste des parole esque je doit prévenir le maire de la mairie pour ce que ma dit l'élut merci de me répondre

Par **Visiteur**, le **14/03/2019** à **19:30**

Bonjour
Quelle est la qualité de la personne qui vous a dit cela .???
Pas de courrier, pas de licenciement.
Avez vous bien adressé tous les papiers relatifs à l'arrêt de travail ?

Par **chouchou44**, le **14/03/2019** à **20:15**

sais un élut de la mairie et oui il mon remis le papier d'accident de travail que j'ai en ma possétion pour tout les soins que j'ai a faire

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés